



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 23 JUIN 2009

- Présents : Mme Fabienne MONBARON, Présidente
M. Pierre-Alain GAUD (dès 20h55), Vice-président
M. Antoine GAMBUZZA, Secrétaire
M. Xavier MAGNIN et M. Denis THORIMBERT, membres du Bureau
Mmes Nicole BERTHOD-HUTIN, Katia CHATELANAT (dès 20h55), Marianne GÄRTNER, Virginie ROUILLER MAUGUÉ et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales
MM. Joaquim BARBOSA, Robert CHAL, Olivier BROILLET, Cédric EPENNOY, Philippe LÜSCHER, Jean-Claude MAILLARD, Jean-Michel MEYLAN, Georges REZWIAKOFF, Pierre-Antoine RIEBEN (dès 20h55), et Philippe ROCHETIN, Conseillers municipaux
- Conseil
administratif : M. Thierry DURAND, Maire
Mme Geneviève ARNOLD, Conseillère administrative
M. Laurent SEYDOUX, Conseiller administratif
- Excusés : Mme Geneviève GUINAND MAITRE
MM. Flavio BARROS et Richard JEANMONOD
- Assistent
à la séance : Mme Myriam MATTHEY-DORET, Secrétaire général
Mme Patricia MERAD, Assistante au Secrétariat général
- Verbaliste : Mme Martine SUPOR DUVERNAY
-

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2009
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions :
 - a) Sécurité Feu PC du 26 mai 2009
 - b) Famille jeunesse et activités sociales du 28 mai 2009
 - c) Sports culture et loisirs du 4 juin 2009
 - d) Constructions et équipements du 8 juin 2009
 - e) Ad hoc PACA Plaine de l'Aire du 9 juin 2009
 - f) Famille jeunesse et activités sociales du 11 juin 2009
 - g) Aménagement du territoire du 17 juin 2009
 - h) Sports culture et loisirs du 18 juin 2009
 - i) Ad hoc PACA Plaine de l'Aire du 20 juin 2009
 - j) Finances et patrimoine financier du 22 juin 2009

5. Propositions du Conseil administratif - Projets de délibérations :

- 5.1 D 60-2009 R : Crédit d'engagement relatif aux aménagements des voies publiques, chemin des Cherpines, chemin des Charrotons (Fr. 220'419.--)
- 5.2 D 62A-2009 R : Crédit d'engagement destiné à l'aménagement de la Butte pour les manifestations et les loisirs (Fr. 90'000.--)
- 5.3 D 67-2009 R : Crédit d'engagement complémentaire destiné aux travaux d'aménagement de La Julienne - Maison des arts et de la culture - route de Saint-Julien 116 (Fr. 229'877.17)
- 5.4 D 69-2009 A : Préavis au projet de modification des limites de zones N° 29711-529-517, « Les Cherpines » et « Les Charrotons », Confignon/Plan-les-Ouates
- 5.5 D 70-2009 R : Crédit d'étude en vue de l'élaboration d'un projet d'aménagement de la zone sportive des Cherpines, création de vestiaires, locaux, buvette et gradins (Fr. 425'000.--)
- 5.6 D 71-2009 P : Crédit d'engagement pour la réfection des giratoires de la route de Base - Pont-du-Centenaire - route du Vélodrome - chemin de la Mère-Voie (Fr. 300'000.--)
- 5.7 D 72-2009 P : Crédit d'engagement pour la modération du trafic sur la route de Bardonnex et la mise en zone 30km/h du hameau d'Arare-Dessus (Fr. 989'000.--)
- 5.8 D 74-2009 P : Crédit d'engagement destiné à l'aménagement du parc des Servas (Fr. 250'000.--)

6. Questions

7. Divers

Clôture de la séance

Questions du public

Mme Fabienne Monbaron, Présidente du Conseil municipal, souhaite une cordiale bienvenue aux participants ainsi qu'au public, et ouvre la séance à 20h40. Elle salue tout particulièrement la présence de M. Thierry Durand, Maire, de Mme Geneviève Arnold et de M. Laurent Seydoux, Conseillers administratifs.

Après avoir excusé l'absence de Mme Guinand Maitre ainsi que celle de M. Barros et de M. Jeanmonod, elle précise que MM. Gaud et Rieben ont été appelés par leur compagnie de sapeurs-pompiers pour se rendre sur les lieux d'une intervention.

Elle prononce ensuite l'allocution suivante :

« Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous remercier de m'avoir élue au poste de présidente du Conseil municipal. Je ferai de mon mieux pour honorer la confiance que vous m'avez ainsi témoignée et pour représenter ce Conseil. Je vous remercie également par avance pour vos avis et conseils judicieux qui ne manqueront pas de m'aider à assumer cette importante tâche.

En réfléchissant aux dossiers que nous avons à étudier, force est de constater combien les sujets sont nombreux, variés et fort intéressants. Je vous dispenserai d'une liste exhaustive tout comme de celle qui nous attend pour ces prochains mois, voire ces prochaines années, qui serait tout aussi importante, au niveau de l'aménagement du territoire notamment. Il est vrai qu'entre la Chapelle-Les Sciers et, à l'opposé, les Cherpines et le Paca Plaine de l'Aire, il y aura de quoi faire.

En écrivant ces quelques mots, m'est revenu en mémoire que dans les années 80, je pouvais encore voir des vaches sous mes fenêtres à Arare, que la plaine du Pré-du-Camp était encore vierge, comme de nombreux autres terrains, qu'il y avait une épicerie sur la route de St-Julien et qu'une seule grande école...

Tel n'est plus le cas maintenant. Notre commune s'est développée très rapidement, et va, dans un avenir de plus en plus proche atteindre les 10'000 habitants et devenir une ville.

Une ville avec encore et toujours plus des constructions nouvelles qui repousseront toujours plus loin l'aspect rural que nous avons connu.

Une ville avec toujours plus d'habitants que nous serons heureux d'accueillir, sur une période échelonnée de préférence.

Ceci nous obligera à nous adapter, à modifier des infrastructures existantes et à en créer de nouvelles, à gérer les soucis de mobilité, à veiller à la diversité des offres sportives, de loisirs ou culturelles et que celles-ci répondent aux besoins du plus grand nombre, ceci, tout en gardant un œil attentif sur les finances. Enfin bref, nous allons continuer dans une voie connue, pour que la population se sente à l'aise et puisse toujours dire haut et fort qu'il fait bon vivre à Plan-les-Ouates.

C'est pour cela que nous avons été élus et je vous remercie pour votre engagement qui, bien que méconnu d'une bonne partie de la population, est vraiment conséquent. Nos débats sont agréables, respectueux et animés d'un esprit plus centré sur le bien-être de la commune et de ses communiens que sur des idées partisanses. Je vous souhaite de faire en sorte que celui-ci perdure encore longtemps.

Merci ».

Message ponctué par une salve d'applaudissements de l'assemblée.

La Présidente passe ensuite au premier point de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2009

Æ Outre le deuxième sous-titre du point 8.24 (page 16) à libeller « Adolescence et jeunes adultes : favoriser les activités en faveur de la jeunesse », le procès-verbal de la séance du 19 mai 2009 n'appelle aucune modification et est approuvé à la majorité des membres présents moins 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

La Présidente annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir sera de 30 jours à compter du premier jour d'affichage, soit le 2 juillet 2009, et qu'il prendra fin le 31 juillet 2009.

2.2. Modification de l'ordre du jour

La Présidente informe que la motion « Abonnements Unireso des TPG à 50 % pour les habitant-e-s de Plan-les-Ouates âgé-e-s de 15 à 20 ans » a été déposée le 16 juin 2009 par le groupe Démocrate-Chrétien.

Les signataires demandant que cette motion soit traitée lors de la présente séance, la Présidente soumet au vote du Conseil cette adjonction à l'ordre du jour.

Æ Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents moins 1 abstention, accepte de modifier l'ordre du jour en vue d'y ajouter un point relatif à la motion du groupe Démocrate-Chrétien.

2.3. Planning des commissions

La Présidente se réfère au nouveau planning des commissions que tous les membres du Conseil ont reçu.

Ne suscitant aucune remarque, ce planning est donc accepté et prendra effet dès le premier jour de la rentrée scolaire, soit le 24 août 2009.

2.4. Composition des commissions

La Présidente relève que la liste des commissions ainsi que leur composition ont fait l'objet de modifications apportées au document en possession de l'ensemble des membres du Conseil.

M. Broillet ajoute que Mme Monbaron le remplacera au sein de la commission Sécurité, feu, PC.

En l'absence d'autre remarque, la Présidente considère donc la nouvelle composition des commissions comme acceptée et précise qu'elle entrera également en vigueur le 24 août prochain.

2.5. Indication des montants des projets de délibération au niveau de l'ordre du jour du Conseil

La Présidente indique que lors de sa dernière séance, le Bureau a décidé que les montants relatifs aux délibérations soumises au vote du Conseil municipal seraient dorénavant mentionnés sur l'ordre du jour, ce qui est déjà le cas ce soir.

2.6. Courriers adressés au Conseil municipal

La Présidente donne connaissance des différents courriers adressés au Conseil municipal dont un d'une famille de Plan-les-Ouates qui fait part de ses inquiétudes au sujet du futur parking public sous le Mail. Elle précise qu'une réponse du Conseil administratif est en préparation.

Une famille riveraine du chemin de la Mère-Voie a également interpellé le Conseil administratif concernant les nuisances sonores que génère la location de La Galette durant les fins de semaine.

Cette lettre étant arrivée après la séance du Bureau, celui-ci n'a donc pas pu en traiter ni se prononcer sur la demande de cette habitante qui souhaitait que son courrier soit lu lors de la présente séance du Conseil.

Le Conseil administratif donnera suite à ces doléances et tiendra informé le Bureau de la réponse qu'il apportera.

2.7. 41^{ème} Tournoi de l'Ascension

La Présidente fait part des remerciements que le club de Football de Plan-les-Ouates a adressés au Conseil municipal à l'occasion de la 41^{ème} édition du Tournoi de l'Ascension qui s'est très bien déroulé.

2.8. Cocktail dînatoire

La Présidente remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour la parfaite organisation du cocktail dînatoire offert par la commune le 15 juin dernier à l'ensemble des employés communaux, des enseignants, des membres du Conseil municipal et du Conseil administratif.

2.9. Manifestations récentes et à venir

La Présidente rappelle enfin les différentes manifestations qui ont eu lieu récemment, soit :

§ La visite d'une exploitation maraîchère (25 mai 2009). A ce sujet, la Présidente remercie M. Magnin d'avoir invité les membres du Conseil municipal qui ont ainsi pu obtenir de nombreuses informations intéressantes.

§ Le Grand prix des villes sportives (6 juin 2009) où la commune de Plan-les-Ouates a été représentée par une équipe qui est ressortie 5^{ème} sur 24 participants.

§ Le tournoi de football des élus genevois (7 juin 2009) au cours duquel l'équipe de Plan-les-Ouates s'est classée 5^{ème} sur les six équipes en lice.

§ Le match des politiciens de Plan-les-Ouates qui s'est tenu lors du dernier tournoi des Schtroumpfs.

2.10. Naturalisations

La Présidente fait circuler, pour information, la liste des dossiers de naturalisation qui ont fait l'objet d'un préavis du Conseil administratif durant la période du 24 février au 26 mai 2009.

Elle précise que cette liste est confidentielle et qu'elle devra être remise, après consultation, au Secrétariat général.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Audit relatif à l'introduction des directions d'établissement

M. Durand informe qu'un audit est actuellement en cours sur le coût de l'introduction des directions d'établissement au niveau de l'école primaire. Cet audit, mené par la Cour des comptes fera l'objet d'un rapport qui sera rendu public.

3.2. Chemin de Charrotons

M. Durand indique que la commune de Confignon a annoncé qu'elle entreprendrait des travaux sur le chemin de Charrotons durant l'été.

3.3. Plaintes concernant La Galette

Revenant sur le courrier concernant l'utilisation de La Galette dont a parlé la Présidente au niveau des communications du Bureau, M. Durand annonce que le Conseil administratif a d'ores et déjà pris un certain nombre de mesures dont la limitation à minuit des horaires de locations les vendredis et samedis, et à 20h00 les dimanches.

Les utilisateurs seront en outre fortement incités à se rendre dans les locaux de La Galette par le jardin plutôt que par la route du Vélodrome. La caution sera également portée à Fr. 300.-- et il sera rappelé aux utilisateurs que des amendes pourront être délivrées en cas de nuisances sonores. A cet effet, les agents de sécurité municipaux procéderont à des contrôles réguliers et interviendront le cas échéant auprès des usagers.

D'autre part, un courrier décrivant ces nouvelles mesures sera adressé à l'ensemble des riverains de La Galette. Enfin, une réponse spécifique sera envoyée aux personnes qui ont fait part de leurs doléances au Conseil administratif.

3.4. Camions et bennes, route de Saconnex-d'Arve et chemin de l'Abérieu

En réponse aux demandes réitérées de M. Chal concernant la problématique des camions et bennes stationnés dans différents endroits de la zone agricole, M. Durand informe que les démarches répétées de la Mairie auprès du DCTI commencent à porter leurs fruits, des courriers ayant été adressés aux usagers indécis.

3.5. Chouettes chevêches

M. Durand annonce qu'en date du 13 juin certains membres de la commission Aménagement du territoire ont eu le bonheur, en présence de spécialiste, de visiter le patrimoine naturel le plus rare, présent au sud du territoire communal, et d'y apercevoir de jeunes chouettes chevêches dans les nichoirs installés à leur intention.

3.6. Réponses de M. Durand aux questions posées par les membres du Conseil municipal

Bidon entreposé sur le trottoir de la route de Bardonnex (question de M. Barbosa)

Ce bidon a été enlevé et la problématique de la déchetterie du Daru est un sujet qui fera l'objet d'un projet de délibération en 2010.

Réfection de la route de Saconnex-d'Arve (question de Mme Guinand Maitre)

L'enrobé définitif devrait être posé entre le 15 et le 19 juin, les Services industriels étant maître de l'ouvrage.

Haie au carrefour route de Saconnex-d'Arve/route des Chevaliers-de-Malte (question de M. Chal)

Cette haie, propriété de l'EMS, ne présente en l'état, aucun danger particulier d'après les ASM.

3.7. Fêtes et manifestations diverses à venir

Mme Arnold rappelle les différentes manifestations qui se dérouleront prochainement à Plan-les-Ouates, soit :

- § Fête des promotions réservée aux élèves de 6P, le mercredi 24 juin 2009 à 18h30 à l'Espace Vélodrome. Ainsi que le veut la tradition, la commune offrira un dictionnaire à chaque élève.
- § Fête des promotions, le vendredi 26 juin à 18h30 avec le départ du cortège, sur le Mail 2000. La partie officielle se déroulera au bas de la Butte avec un discours du Maire. L'apéritif de fin de cérémonie se tiendra devant la Mairie près de la croix.
- § Fête nationale, le 1^{er} août, avec une partie festive qui prendra place notamment sous les marronniers de la promenade, l'organisation étant assurée par l'Amicale des sapeurs-pompiers. La partie officielle se déroulera en présence de M. David Hiller, Président du Conseil d'Etat.

3.8. Colonie de vacances Arc-en-ciel

Mme Arnold se réfère au message que les membres du Conseil municipal ont reçu concernant la traditionnelle visite à la colonie de vacances Arc-en-Ciel (Le Châtelard, Finhaut en Valais) qui sera organisée le 10 août prochain.

Elle invite les Conseillers intéressés, qui ne l'auraient pas encore fait, à s'inscrire auprès du Secrétariat général.

3.9. Brochure « Vivre à Plan-les-Ouates »

Mme Arnold annonce que la nouvelle édition de « Vivre à Plan-les-Ouates » fera l'objet d'une distribution « tous-ménages » avant la rentrée scolaire.

3.10. Etablissement scolaire Bardonnex/Perly-Certoux

Mme Arnold fait part de la décision du directeur d'établissement scolaire Bardonnex/Perly-Certoux de ne plus accepter les enfants de Saconnex-d'Arve dessus à l'école de Compesières à partir de la prochaine rentrée scolaire.

Cette annonce a déçu de nombreuses familles scolarisées depuis plusieurs générations à Bardonnex dont le Maire regrette également cette décision.

Mme Arnold rencontrera en fin de semaine le directeur d'établissement afin de tenter de trouver une solution satisfaisante pour les familles concernées qui ont été incitées à écrire en vue de faire valoir leurs intérêts en la matière.

3.11. Future crèche de Champ-Joly

Mme Arnold informe que l'autorisation de construire relative à la future crèche de Champ-Joly a été publiée dans la Feuille d'Avis Officielle du 17 juin 2009. Le Conseil administratif a également reçu les premières projections chiffrées du bureau d'architecte qui dépassaient largement les montants estimés au niveau du programme intérieur de ce projet de crèche.

Ces prix ont été revus à la baisse par le bureau d'ingénieur Pillet mais restent néanmoins très élevés (environ Fr. 500'000.--), montant auquel devra également être ajoutée la somme de Fr. 160'000.-- prévue pour le mobilier selon la délibération N°46.

Les négociations se poursuivent entre le Conseil administratif et les bureaux concernés pour parvenir à des montants moins élevés tout en permettant de réaliser une crèche répondant aux objectifs de la commune.

Renseignements pris auprès des communes voisines, le coût par place de cette future crèche est tout à fait comparable à celui de La Cigogne (Veyrier) notamment.

Mme Arnold précise encore que le Conseil administratif devra signer les actes d'acquisition des lots en PPE du rez-de-chaussée d'ici au 31 juillet afin de conserver ce projet actif.

3.12. Réponse à la question écrite de M. Jeanmonod concernant le coût de la journée des aînés

Se référant à la question que lui a adressée par écrit M. Jeanmonod dont elle donne lecture, Mme Arnold annonce que la sortie des aînés se déroulera cette année le dimanche 6 septembre et informe qu'elle a fait valoir sa volonté de réduire le coût de cette sortie et d'en revoir le concept pour privilégier le confort et le bien-être des aînés. Ainsi, le montant ne devrait pas excéder Fr. 50.--, voire se situer en dessous.

3.13. Ethnopoly

M. Seydoux revient sur le très bon déroulement d'Ethnopoly qui a eu lieu le 22 mai à Plan-les-Ouates, et salue le succès que cette manifestation a connu. Il rappelle que celle-ci a nécessité l'engagement de deux enseignants de l'école de commerce Aimée-Stitelmann, porteurs du projet, qui y ont associé 75 jeunes étudiants en complément de formation, tous ayant réussi à mobiliser près de 40 postes avec l'appui du service de l'action sociale et de la jeunesse.

Plus de 200 écoliers de 4, 5 et 6P de Plan-les-Ouates ont également pu, avec une joie non dissimulée, participer à cette journée qui s'est achevée sur le site de l'école de commerce et des salles de gym, confirmant que cet espace offre un très beau lieu de rencontre pour la population avec la possibilité d'y organiser des fêtes et des concerts.

M. Seydoux rappelle qu'Ethnopoly, organisé pour la première fois à Vernier, sera reconduit dans d'autres communes du canton, ce qui lui paraît très réjouissant, tant l'expérience était belle. Enfin, il saisit cette occasion pour remercier chaleureusement toutes les personnes qui y ont participé.

3.14. Plan directeur communal

M. Seydoux procède à un bref point de situation concernant le plan directeur communal, et informe qu'une grande partie des remarques qui ont émané de la consultation publique ont d'ores et déjà reçu réponse.

Une compilation des questions et des réponses sera réalisée et transmise d'ici la fin de l'été à la commission Aménagement du territoire, afin qu'elle puisse travailler sur d'éventuelles propositions de modifications du plan directeur communal.

3.15. « En vacances dans mon quartier »

M. Seydoux se réfère à l'affichette relative aux différentes activités proposées durant l'été dans le cadre du projet « En vacances dans mon quartier ¹ » et cite quelques animations qui auront lieu durant les mois de juillet et août à l'intention des jeunes de la commune, comme l'ouverture de la salle de gym les mardis ainsi que les camps sportifs.

Il ajoute qu'un graff « officiel » sera en outre réalisé sur le mur du parascolaire longeant la route des Chevaliers-de-Malte, le vendredi 21 août 2009.

3.16. Vitam'Park de Neydens

M. Seydoux informe qu'une visite privée du Vitam'Park de Neydens est proposée aux élus de la commune le 21 juillet en compagnie du Conseiller d'Etat Pierre-François Unger et de quelques-uns de ses collaborateurs. Le délai d'inscription arrivant ce soir à échéance, il invite les personnes intéressées à s'annoncer rapidement auprès du Secrétariat général.

3.17. Championnat suisse de rugby

M. Seydoux annonce que pour la première fois, Plan-les-Ouates aura le plaisir d'accueillir la finale du championnat suisse de rugby pour laquelle le club de Plan-les-Ouates s'est qualifié. Ce club participera également à la finale de la coupe qui se déroulera samedi 27 juin juste après la partie officielle à laquelle sont cordialement invités les membres du Conseil.

¹ <http://www.plan-les-ouates.ch/node/1696>

3.18. Accès à la salle du Conseil municipal pour les personnes à mobilité réduite

Se référant à une récente remarque de M. Jeanmonod, M. Seydoux indique que l'installation d'une plate-forme élévatrice située au niveau des escaliers de la salle du Conseil municipal est actuellement à l'étude et devrait être opérationnelle le plus rapidement possible.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (cf. annexes a à j).

- a) Sécurité Feu PC du 26 mai 2009
Mme Gärtner donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- b) Famille jeunesse et activités sociales du 28 mai 2009
Mme Chatelangat donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- c) Sports culture et loisirs du 4 juin 2009
M. Rezwiakoff donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- d) Constructions et équipements du 8 juin 2009
M. Rochetin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- e) Ad hoc PACA Plaine de l'Aire du 9 juin 2009
Mme Monbaron donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- f) Famille jeunesse et activités sociales du 11 juin 2009
Mme Chatelangat donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- g) Aménagement du territoire du 17 juin 2009
M. Gambuzza donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- h) Sports culture et loisirs du 18 juin 2009
M. Meylan donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- i) Ad hoc PACA Plaine de l'Aire du 20 juin 2009
M. Thorimbert donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- j) Finances et patrimoine financier du 22 juin 2009
Mme Rouiller Maugué donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

5.1. D 60-2009 R : Crédit d'engagement relatif aux aménagements des voies publiques, chemin des Cherpines, chemin des Charrotons (Fr. 220'419.--)

En préambule, la Présidente rappelle que ce projet de délibération (annexe 1) avait, lors du Conseil municipal du 24 mars dernier, été renvoyé en commission Constructions et équipements ainsi qu'en commission Finances qui ont toutes deux rendu un préavis favorable.

Elle ouvre la discussion et cède tout d'abord la parole à M. Rieben qui souhaiterait savoir comment ces aménagements produiront des revenus.

M. Durand explique que ces recettes seront générées par les horodateurs prévus pour le stationnement payant du parking situé le long du chemin du Pont-du-Centenaire.

La parole n'étant plus demandée sur ce point, la Présidente met aux voix ce projet de délibération.

Æ Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de délibération N° D 60-2009 R.

5.2. D 62A-2009 R : Crédit d'engagement destiné à l'aménagement de la Butte pour les manifestations et les loisirs (Fr. 90'000.--)

La Présidente indique tout d'abord que ce projet de délibération (annexe 2) a également été renvoyé en commission Constructions et équipements et amendé. Elle prie donc M. Gambuzza, Secrétaire du Conseil municipal, de donner lecture de cette nouvelle version, puis ouvre la discussion.

M. Seydoux confirme que ce projet de délibération a été modifié par le Conseil administratif suite au postulat déposé par le groupe Libéral lors de la dernière séance du Conseil municipal.

Raison pour laquelle certains éléments initiaux, pouvant être potentiellement en contradiction avec les études plus larges à envisager, ont été retirés, diminuant d'autant le montant du crédit demandé. Le projet a ainsi été redimensionné pour ne prévoir qu'un aménagement minimal permettant l'accès à l'emplacement de fête grâce à la remise en état des surfaces et à la réalisation d'un cheminement avec un drainage des eaux de la Butte.

Parallèlement, le Conseil administratif espère que les commissions municipales concernées auront à cœur de mener une réflexion sur les aménagements d'ensemble de la Butte.

S'exprimant au nom des membres du groupe Libéral, M. Gaud indique que ceux-ci refuseront ce projet espérant que le traitement du postulat ne prenne pas trop de temps et que les travaux prioritaires puissent être réalisés dans un délai maximum d'une année. Il relève en outre que l'emplacement de fête n'est finalement pas utilisé très fréquemment et ne pense donc pas qu'il y ait urgence de réaliser les aménagements minimums envisagés par le Conseil administratif pour Fr. 90'000.--.

M. Thorimbert trouve les délais avancés par son préopinant assez optimistes pour un projet d'une telle importance. Il doute que les membres du Conseil parviennent à se mettre d'accord en une année, vu le temps que d'autres projets comme celui relatif à la place des Aviateurs ont pris. Il pense qu'il serait donc préférable de voter ce crédit ce soir pour réaliser les aménagements minimums.

M. Gaud relève que c'est justement pour cette raison que le postulat avait été rédigé de manière suffisamment contraignante afin que le projet soit rapidement élaboré en commission, ce qui n'avait apparemment pas été le cas pour les différents projets de la place des Aviateurs systématiquement rejetés par les commissaires.

Mme Chatelanat se dit très surprise de la manière dont ce projet de délibération, passablement « sabré », a été transmis aux membres du Conseil, alors qu'il avait initialement été discuté en commission. Certains nouveaux éléments n'ont donc pas été expliqués aux commissaires qui n'ont pas pu émettre leur avis sur l'ensemble des points du projet.

D'autre part, elle ne voit pas vraiment de caractère d'urgence à la réalisation de ces aménagements et se demande pourquoi ils ne pourraient pas être traités en même temps que le postulat du groupe Libéral.

Pour toutes ces raisons, les membres du groupe Radical refuseront ce projet de délibération.

M. Seydoux rappelle tout de même que chaque année, la Fête de la Musique est organisée sur la Butte, ainsi que le festival Plein-les-Watts et la Fête nationale. Une manifestation autour de la coupe du monde s'y est même tenue et la commune envisage de mettre toujours plus à profit cet espace à l'avenir.

Il souligne en outre que la question du drainage et du cheminement pour amener le matériel n'est pas liée qu'aux intempéries, car même par temps sec les allés et venues des véhicules dégradent considérablement le terrain, ce qui procure beaucoup de travail au service des espaces verts pour chaque remise en état.

Il ajoute que les aménagements prévus seront parfaitement intégrés au paysage et offriront confort et protection au niveau de l'accessibilité au site.

Concernant les délais de réalisation du projet d'ensemble, M. Seydoux indique que sollicitée, l'école de Lullier s'est montrée intéressée par la possibilité d'obtenir un mandat en vue de produire quelques propositions qui auraient pu nourrir les réflexions de la commission.

Cette dernière aurait alors davantage d'informations à disposition pour élaborer un cahier des charges à confier à un ou plusieurs prestataires choisis par le biais d'un appel d'offres. Compte tenu de ces différentes étapes, M. Seydoux estime que la réalisation définitive n'interviendra de toute façon pas avant deux à trois ans.

M. Rieben considère que les manifestations citées par M. Seydoux ne nécessitent pas de gros camions pour amener du matériel et que la commune aura bien le temps de réaliser ces aménagements avant la future coupe du monde !

M. Magnin trouverait fâcheux de réaliser des aménagements qui devront peut-être être détruits d'ici deux à trois ans pour laisser place à un projet de plus grande envergure. Il proposerait donc d'ajourner ce point.

En réponse à M. Gaud, M. Seydoux confirme qu'il est effectivement prévu de déplacer le terrain de beach-volley ce qui générera un coût de Fr. 20'000.-- couvert par le compte de fonctionnement.

M. Thorimbert souhaiterait avoir un ordre de grandeur du coût des remises en état du terrain, car selon le montant, l'investissement, même provisoire, pour aménager un drainage des eaux de la Butte pourrait s'avérer intéressant.

Le coût n'est pas le critère le plus important pour M. Seydoux, qui précise que la problématique réside plus dans les ornières creusées par les véhicules, même légers, sur le terrain boueux qu'il est ensuite très difficile de remettre en état.

M. Lüscher pense qu'il existe d'autres solutions pour une utilisation occasionnelle de la Butte comme celles utilisées lorsque des terrains de football sont réquisitionnés pour des manifestations. Pour sa part, et compte tenu du fait que cet espace est finalement très peu utilisé, il refusera ce projet de délibération. Il lui semble en effet préférable de patienter afin de tout mettre en œuvre pour donner rapidement suite au postulat du groupe Libéral, plutôt que de dépenser de l'argent qui, à terme, risque d'être perdu.

Mme Arnold souligne l'importance d'avoir un espace adéquat pour pouvoir y envisager la tenue d'autres manifestations, le Conseil administratif souhaitant en effet y organiser le 1^{er} Août ainsi que la Fête de la Musique dont la dernière édition, qui n'a pas bénéficié de conditions météorologiques favorables, a laissé d'important dégâts au niveau du terrain. Des aménagements adaptés donneraient l'assurance de mettre mieux à profit cet espace pour d'autres fêtes communales.

Si le montant de Fr. 90'000.-- est, pour tout un chacun une somme importante, elle l'est toutefois moins pour une commune comme Plan-les-Ouates, relève M. Durand. Le Conseil administratif s'est donc décidé à maintenir son projet de délibération redimensionné.

M. Durand constate en outre que face à de tels projets, le Conseil municipal propose très souvent de les reprendre pour faire mieux et plus grand. Ceci a cependant un coût et notamment en temps passé à réexaminer ces projets, temps durant lequel finalement rien ne se fait.

Il invite donc les membres du Conseil municipal à accepter le crédit proposé ce soir avec le risque, effectivement, que ces aménagements ne s'intègrent finalement pas dans le projet plus global envisagé. Il se dit toutefois convaincu que ces travaux seront réalisés avant même que les réflexions n'aient commencé au sujet du postulat du groupe Libéral.

La parole n'étant plus demandée sur ce point, la Présidente invite les membres du Conseil à se prononcer sur la proposition d'ajournement du vote sur ce projet de délibération.

Æ Le Conseil municipal accepte, par 12 oui, 6 non et 1 abstention, d'ajourner le vote sur le projet de délibération D 62A-2009 R qui sera donc reporté à une séance ultérieure.

5.3. D 67-2009 R : Crédit d'engagement complémentaire destiné aux travaux d'aménagement de La Julienne – Maison des arts et de la culture – route de Saint-Julien 116 (Fr. 229'877.17)

En préambule, la Présidente précise que ce projet (annexe 3) a également fait l'objet d'un renvoi en commission et ouvre la discussion.

M. Thorimbert remercie l'administration communale pour tous les chiffres communiqués en séance de commission et confirme que pour de tels montants il souhaiterait que les dépassements soient systématiquement soumis à l'approbation du Conseil municipal. Ceci ne l'empêchera toutefois pas de considérer ces dépenses comme justifiées et de les accepter.

M. Durand pense qu'il s'agit d'une erreur, car il reconnaît que ce montant aurait effectivement dû faire l'objet d'un projet de délibération sans que M. Thorimbert ait à le demander.

N'appelant aucune autre remarque, ce projet est soumis au vote.

Æ Le Conseil municipal approuve, par 18 oui et 1 non, le projet de délibération N° D 67-2009 R.

5.4. D 69-2009 A : Préavis au projet de modification des limites de zones N° 29711-529-517, « Les Cherpines » et « Les Charrotons », Confignon/Plan-les-Ouates

La Présidente rappelle que ce projet (annexe 4) a été soumis au Conseil municipal, lors de la séance du 21 avril dernier, et qu'il a ensuite été amendé. Elle cède tout d'abord la parole à M. Seydoux pour quelques explications à ce sujet.

Celui-ci rappelle que ce projet a été traité en commission ad hoc PACA Plaine de l'Aire qui, comme le Conseil administratif, a souhaité que le prix d'acquisition au m² soit identique pour l'ensemble des parcelles du périmètre déclassé.

Cette volonté a donc été traduite dans les amendements apportés à la première version de ce projet de délibération.

La discussion est alors ouverte.

Opposé au déclassé de ces parcelles, M. Rieben précise qu'il refusera donc ce projet de délibération.

La parole n'étant plus demandée sur cet objet, la Présidente met tout d'abord aux voix les amendements présentés par M. Seydoux.

Æ Le Conseil municipal approuve, par 15 oui et 4 non, les amendements présentés.

La Présidente soumet alors au vote du Conseil le projet de délibération ainsi amendé.

Æ Le Conseil municipal approuve, par 15 oui et 4 non, le projet de délibération D 69-2009 A tel qu'amendé.

5.5. D 70-2009 R : Crédit d'étude en vue de l'élaboration d'un projet d'aménagement de la zone sportive des Cherpines, création de vestiaires, locaux, buvette et gradins (Fr. 425'000.--)

La Présidente donne tout d'abord la parole à M. Seydoux pour quelques compléments d'information sur ce projet (annexe 5).

Celui-ci rappelle que ce crédit a été examiné par trois commissions (Sports, culture et loisirs ; Constructions et équipements ; Finances)

Différentes remarques ont été émises à cette occasion qui ont été entendues par le Conseil administratif sans que cela ne modifie pour autant le projet de délibération.

M. Rieben souligne qu'il ne s'agit pas seulement d'un crédit d'étude qui devrait, dans un premier temps, déboucher sur une demande d'autorisation de construire, mais qu'il comprend également des prestations préparatoires à l'exécution et notamment des prestations d'ingénieur, alors même que la commune n'est pas certaine d'obtenir une autorisation de construire.

S'il pourrait accepter de voter un crédit limité à la phase d'étude, M. Rieben refusera toutefois ce projet de délibération en l'état qu'il considère comme une contradiction par rapport à la chronologie des différentes étapes à respecter.

M. Broillet dit avoir été relativement séduit par la présentation de ce projet en commission et estime qu'il est justifié de prévoir des infrastructures correctes tant au niveau de la buvette que des vestiaires.

Il ne lui semblerait cependant pas superflu, comme il l'avait d'ailleurs évoqué lors de la dernière séance, de déposer une requête en autorisation de construire préalable, car ce projet se situe dans une zone appelée à se développer (PACA) qui, pour l'instant, présente un défaut d'équipements.

Egalement séduit par ce beau projet, M. Gaud aimerait toutefois être sûr que ce soit le bon projet ! Les résultats d'une étude en cours sur l'opportunité de ces nouveaux équipements et la manière de les intégrer ayant été promis à la commission Sports, culture et loisirs pour le mois de septembre, M. Gaud préférerait donc refuser ce projet ce soir en attendant d'avoir reçu la preuve qu'il s'agit effectivement du bon projet.

Relevant que le Conseil administratif a bien entendu toutes les remarques enregistrées en séance de commission, M. Magnin rappelle que les associations sportives ont besoin de ces équipements et notamment des vestiaires.

Il acceptera donc ce projet de manière à lancer une étude afin de pouvoir ensuite opter pour la meilleure solution de réalisation. Le vote du crédit présenté ce soir est donc nécessaire pour avancer dans ce projet.

Partageant ces propos, M. Thorimbert souligne que cette étude préalable nécessite un crédit, les services communaux n'ayant pas les ressources humaines suffisantes pour mener à bien un projet aussi rapidement. Il invite donc ses collègues à accepter ce crédit tout en rappelant que les milieux sportifs attendent l'aménagement d'installations convenables.

M. Gaud trouverait plus raisonnable et cohérent de définir les besoins avant de lancer une étude et ces besoins n'ont pas été évoqués en commission. Il rappelle d'autre part que les contraintes techniques de ce projet ont largement été démontrées, limitant à une seule variante l'implantation des terrains. Il souhaiterait alors s'assurer que ce projet, qui coûtera près de Fr. 15'000'000.--, sera réalisable et conviendra aux usagers.

Pour sa part, Mme Rouiller Maugué pense qu'il serait intéressant d'amender ce projet de délibération pour préciser ce que l'on entend par les termes « crédit d'étude » et les étapes de la procédure que cela concerne.

Elle considère en outre que l'évaluation des besoins a été réalisée pour le club de football et le club de rugby et que ces informations sont en mains des services concernés.

M. Rochetin confirme que l'étude des besoins existe et que la commission Constructions et équipements a eu l'occasion d'auditionner différents intervenants et spécialistes communaux qui ont pu témoigner du bienfondé de ce projet. Il regretterait donc qu'il y ait blocage, vu la vitesse à laquelle avancent la plupart des projets.

M. Rochetin proposerait soit d'amender le projet comme l'a suggéré sa préopinante, soit de faire confiance au Conseil administratif qui a parfaitement compris les préoccupations des commissaires.

Revenant sur la remarque de M. Rieben, M. Thorimbert craint que de prévoir un crédit d'étude à chaque étape de la procédure ne ralentisse beaucoup trop l'avancement du projet. Il trouverait préférable de voter des crédits plus importants destinés à plusieurs phases, étant persuadé que le Conseil administratif ne dépensera que les montants nécessaires en fonction des étapes successives.

M. Gambuzza relève qu'à l'heure actuelle, la commune ne dispose pas de la maîtrise totale des parcelles qui lui permettront de réaliser six terrains de sport et qu'il lui sera peut-être difficile d'acquérir celles qui lui manquent au tarif prévu dans la zone sportive.

D'autre part, il souhaiterait savoir si des offres ont déjà été reçues pour ce projet.

M. Seydoux rappelle les objectifs de ce crédit d'étude qui est nécessaire pour le dépôt de la requête en autorisation de construire et qui permettra également d'aller jusqu'à la mise en soumission afin de connaître les montants à prévoir au niveau du crédit d'engagement. C'est sur ce crédit d'engagement que les membres du Conseil municipal se prononceront ensuite définitivement.

Alors qu'à maintes reprises il a été reproché au Conseil administratif de « saucissonner » les projets, ce soir ce dernier en propose un qui couvrira la procédure jusqu'au retour des soumissions. Une proposition de crédit d'engagement correctement chiffrée, accompagnée d'une autorisation de construire, pourra ainsi être présentée au Conseil municipal.

Compte tenu de ce qui précède, Mme Rouiller Maugué propose d'ajouter la phrase suivante au présent projet de délibération afin d'éviter tout éventuel blocage : « Avant d'engager le solde du crédit d'étude pour les soumissions, l'autorisation de construire doit être délivrée ».

M. Rieben complète en proposant la formulation suivante : « Veiller à ce que le crédit relatif à l'étude de la phase préparatoire de l'exécution ne soit utilisé que lorsque l'autorisation de construire aura été délivrée et sera entrée en force ».

La séance est suspendue durant quelques minutes pour finaliser la rédaction de cet amendement.

A la reprise des débats, la parole est donnée à M. Seydoux qui propose d'ajouter un 5^{ème} point à la délibération, soit « de demander au Conseil administratif de veiller à ce que la partie du crédit relative à l'étude de la phase préparatoire de l'exécution ne soit utilisée que lorsque l'autorisation préalable de construire aura été délivrée et sera entrée en force ».

Ainsi, le Conseil administratif pourra rapidement déposer une demande d'autorisation préalable, qui une fois entrée en force, aura un vrai poids dans la suite de la procédure et notamment face aux éventuelles oppositions. Cela permettra également de prendre plus rapidement connaissance des premières remarques des services cantonaux vis-à-vis du projet et de savoir si des obstacles importants ont déjà été identifiés.

M. Lüscher se demande ce que M. Seydoux entend exactement par « projet d'aménagement de la zone sportive ». S'agit-il d'un centre sportif régional et du développement d'un espace très bétonné pour y accueillir de grandes manifestations sportives ?

M. Seydoux rappelle que le présent projet de délibération ne concerne que l'aménagement des vestiaires, de la buvette et de gradins, sujet strictement communal. Parallèlement, les réflexions en cours sur le développement de l'ensemble du périmètre sportif ont fait l'objet d'un vote en faveur d'un crédit d'étude destiné au groupe de travail, groupe auquel M. Seydoux invite M. Lüscher à s'associer pour prendre connaissance des premières propositions.

M. Gaud annonce qu'il acceptera finalement ce projet de délibération tel qu'amendé, mais attend qu'avant l'obtention de l'autorisation préalable, les services communaux aient pu faire la démonstration du bienfondé de ce projet.

La Présidente demande alors aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'amendement énoncé par M. Seydoux.

Æ Cet amendement est accepté à l'unanimité des membres présents.

La Présidente soumet ensuite au vote le projet de délibération ainsi amendé.

Æ Le Conseil municipal approuve le projet de délibération D 70-2009 R tel qu'amendé, à l'unanimité des membres présents.

5.6. D 71-2009 P : Crédit d'engagement pour la réfection des giratoires de la route de Base - Pont-du-Centenaire - route du Vélodrome - chemin de la Mère-Voie (Fr. 300'000.--)

A la demande de la Présidente, M. Gambuzza donne lecture du projet de délibération D 71-2009 P (annexe 6).

L'entrée en matière ayant été acceptée à l'unanimité des membres présents, la discussion est ouverte.

Pour sa part, M. Gaud propose de renvoyer ce projet dans les commissions concernées ainsi qu'à celle des finances.

M. Thorimbert préconiserait plutôt un vote sur le siège, car un précédent crédit pour l'un de ces giratoires a déjà fait l'objet de discussions qu'il craint réentendre en commission.

Ce projet ayant préalablement été présenté en commission, M. Broillet précise qu'il s'agit de la réfection de trois giratoires à un coût raisonnable qui constituerait une nette amélioration tant sur le plan visuel que sur celui de la sécurité, notamment pour les cyclistes.

Il encourage donc ses collègues à procéder à un vote sur le siège.

M. Rieben privilégierait un renvoi en commission Constructions et équipements, afin d'obtenir des explications complémentaires notamment sur certains postes du devis qui l'étonnent.

En réponse à l'interrogation de M. Rochetin sur l'importance d'aménager des giratoires d'une certaine hauteur, M. Durand précise que s'il est effectivement agréable que ces éléments routiers soient bien arborisés, leur fonction première consiste à fluidifier la circulation en atténuant la vitesse des automobilistes qui ne doivent donc pas avoir une visibilité trop importante à travers ces giratoires.

M. Rochetin pense qu'il serait également souhaitable d'envisager un arrosage automatique de ces giratoires, question qui pourra être reprise en commission Constructions et équipements à laquelle il propose de renvoyer ce projet.

Æ Mise aux voix, cette proposition est acceptée par 10 oui, 9 non. Le projet de délibération D-71 2009 P est donc renvoyé en commission Constructions et équipements ainsi qu'en commission Finances.

5.7. D 72-2009 P : Crédit d'engagement pour la modération du trafic sur la route de Bardonnex et la mise en zone 30km/h du hameau d'Arare-Dessus (Fr. 989'000.--)

La Présidente demande à M. Gambuzza de donner lecture du projet de délibération D 72-2009 (annexe 7) et cède ensuite la parole à M. Durand pour quelques explications complémentaires.

Ce dernier indique que ce projet est soumis pour la première fois au Conseil municipal et que le Conseil administratif en suggère le renvoi en commission pour une analyse détaillée.

Il reconnaît en outre que les mesures présentées sont relativement onéreuses, mais qu'elles ont été proposées à l'issue de différentes séances avec les habitants d'Arare, organisées en vue d'obtenir un projet satisfaisant pour tous.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents et la discussion est ouverte.

M. Broillet se dit surpris par l'ensemble des coûts estimés qui lui semblent complètement excessifs et disproportionnés pour les aménagements prévus.

Il rappelle que la route de Bardonnex est un axe cantonal, et pense que le DCTI devrait être sollicité pour une participation financière dans ce projet qui vient compléter les précédents investissements déjà réalisés par la commune pour l'aménagement de cette route.

Dans l'intervalle, un renvoi en commission Constructions et équipements lui semblerait nécessaire pour réexaminer différents postes du devis, renvoi qu'il invite ses collègues à voter.

Æ Mise aux voix, la proposition de renvoyer ce projet de délibération en commission Constructions et équipements ainsi qu'en commission Finances, est acceptée à l'unanimité des membres présents.

5.8. D 74-2009 P : Crédit d'engagement destiné à l'aménagement du parc des Serves (Fr. 250'000.--)

Après avoir demandé à M. Gambuzza de donner lecture du projet de délibération D 74-2009 (annexe 8), la Présidente passe la parole à M. Seydoux pour un complément d'information.

Celui-ci rappelle que ce crédit d'étude fait notamment suite à la requête de riverains désireux que le parc existant du quartier des Serves soit aménagé.

Considérant que la proposition présentée ce soir doit encore être discutée, M. Seydoux suggère de renvoyer ce projet en commission Constructions et équipements qui pourra ainsi examiner plus en détail les différents éléments de cet aménagement.

L'entrée en matière étant acceptée à l'unanimité des membres présents, la Présidente relève que le Bureau a également préconisé un renvoi de ce projet en commission Constructions et équipements ainsi qu'en commission des finances,

M. Broillet souhaiterait que, dans le cadre des travaux de commission, le Conseil administratif reprenne le projet du chemin de la Pomone au niveau duquel certaines contraintes avaient été identifiées susceptibles d'avoir des incidences sur l'avancement du présent projet.

Æ Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération D 74-2009 P à la commission Constructions et équipements ainsi qu'à la commission Finances est accepté à l'unanimité des membres présents.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6.1. Projet de motion M 28-2009 P « Abonnements Unireso des TPG à 50 % pour les habitants-e-s de Plan-les-Ouates âgé-e-s de 15 à 20 ans »

La Présidente se réfère au projet de motion déposé par le groupe Démocrate-Chrétien (annexe 9) et demande à l'un des signataires, M. Magnin, d'en donner lecture.

L'entrée en matière ayant été acceptée, à l'unanimité des membres présents, M. Magnin est invité à poursuivre avec la lecture de l'exposé des motifs.

La Présidente ouvre ensuite la discussion.

M. Thorimbert propose le renvoi de ce projet de motion en commission Famille, jeunesse et actions sociales afin de discuter notamment de la tranche d'âges concernée, car il s'est dit choqué de limiter cette offre aux enfants de 15 à 20 ans, les plus jeunes devant aussi utiliser les transports publics pour se rendre au cycle d'orientation. Sont également oubliés ceux qui poursuivent leurs études à l'université dont les familles ont encore la charge financière.

D'autre part, il doute qu'une telle mesure permette de désengorger la circulation genevoise comme le projet le mentionne, le seul intérêt qu'il voit dans cette motion étant de soulager le budget des familles.

Rejoignant les propos de son préopinant sur la tranche d'âges concernée, Mme Rouiller Maugué soutient la proposition de renvoyer ce projet à la commission Famille, jeunesse et actions sociales.

Mme Berthod-Hutin précise que l'objectif d'une telle motion est de pouvoir mettre en place une mesure incitative concrète au niveau des familles et de leur mobilité, mesure qu'il faudra bien évidemment évaluer après un certain temps.

Quant à la limitation de cette offre aux jeunes de 20 ans, elle a été basée sur la fin de la scolarité obligatoire durant laquelle les élèves n'ont pas vraiment le choix de leur établissement. Cependant, un élargissement de la tranche d'âges lui semblerait également intéressant à discuter.

Dès leur majorité, certains des jeunes ciblés par ce projet pourraient être salariés, relève Mme Chatelangat qui préconise donc un renvoi en commission afin d'approfondir de telles questions.

Ironiquement, M. Rieben demande si quelqu'un a pensé à la tranche 25-65 ans constituée de personnes qui travaillent et qui doivent parfois se déplacer sur d'assez longues distances. Aussi, trouverait-il discriminatoire de les exclure de l'offre proposée.

Dans le même état d'esprit, M. Rezwiakoff proposerait d'inclure les personnes retraitées qui pourraient en plus utiliser leur abonnement tous les jours.

Ces remarques satisfont M. Magnin qui constate que les questions se concentrent sur l'âge des bénéficiaires de ce projet, et non sur le fond de ce dernier qui ne semble pas être remis en question.

Il se dit prêt à en rediscuter en commission, ce texte devant être considéré comme une base de travail en vue d'examiner plusieurs scénarios que pourrait proposer le Conseil administratif.

En prenant connaissance de la teneur de cette motion, M. Durand pense qu'un renvoi en commission s'impose afin que les groupes s'entendent sur ce qu'ils souhaitent exactement par le biais d'une telle motion. Le Conseil administratif pourra ensuite préparer une proposition circonstanciée, sur la base d'éléments plus précis.

M. Gaud se réjouit d'avance de participer aux débats qui auront lieu en commission, mais s'étonne qu'une telle motion apparaisse maintenant alors que les négociations menées par le Conseil administratif, sous l'impulsion du Conseil municipal, ont permis de tout récemment proposer aux communiens une offre préférentielle sur les abonnements Unireso.

M. Gambuzza précise que ce sont les prestations du Télébus qui sont comprises dans l'abonnement Unireso et non celles du Proxibus comme le mentionne de manière erronée ce projet qu'il considère de surcroît un peu frileux quant aux axes explorés. Il se réjouit de voir cette proposition renvoyée en commission.

Enfin, il ajoute à l'intention de M. Rezwiakoff que pour les personnes âgées, un abonnement Unireso gratuit est prévu dans le cadre des prestations complémentaires délivrées par l'Etat.

La parole n'étant plus demandée sur ce point, la Présidente invite les membres du Conseil à se prononcer sur le renvoi de ce projet à la commission Famille, jeunesse et actions sociales.

Æ Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le renvoi du projet de motion M 28-2009 P.

7. QUESTIONS ET DIVERS

7.1. Motion « Pour un chemin des Verjus piétons durant le week-end, renforçant la notion de zone de loisirs »

En réponse à l'interrogation de M. Rochetin concernant les suites données à la motion relative au chemin des Verjus, M. Durand fait part de sa récente rencontre avec son homologue de la commune d'Onex. A cette occasion, il a été convenu qu'ils rencontreraient, dans le courant du mois de juillet, les responsables de La Gavotte et ceux du Poney club pour connaître leurs attentes par rapport à la fermeture du chemin des Verjus.

7.2. Accès au bureau de vote pour les personnes à mobilité réduite

M. Rochetin revient sur la récente demande de M. Jeanmonod concernant l'accès au bureau de vote pour les personnes à mobilité réduite, qu'il avait d'ailleurs faite en octobre dernier.

Il pense que la plate-forme dont a parlé M. Seydoux dans ses communications ne devrait pas être très onéreuse et se demande de quelle manière donner un caractère d'urgence à cet aménagement afin que les personnes qui en ont besoin puissent en disposer très rapidement.

7.3. Location des salles communales

M. Meylan a entendu dire que les associations allaient désormais devoir payer une location pour les locaux qu'elles utilisent. Il souhaiterait donc obtenir des précisions à ce sujet.

M. Durand confirme que le Conseil administratif a décidé de tarifier la location des différentes salles communales en fonction d'un certain nombre de critères qui concernent notamment le lieu d'habitation des bénéficiaires et la fréquence d'utilisation de ces espaces.

Cette nouvelle disposition s'applique à l'ensemble des bâtiments de la commune à l'exception de La Julienne, puisque la mise à disposition de salles fait partie de son concept, et des locaux situés sous l'école des Petites-Fontaines qui ne seront toutefois plus gratuits dès l'année prochaine.

Les critères établis ont été communiqués au moment des demandes de location ce qui a d'ores et déjà fait réagir certaines associations à qui le Conseil administratif a répondu en insistant sur le fait que pour obtenir la gratuité un certain nombre d'informations financières doivent être fournies.

Cette tarification a notamment pour but de valoriser les locaux communaux mis à disposition dont le coût de location pourra, le cas échéant, être contrebalancé dans les comptes par une rubrique subvention en nature.

La même opération sera conduite pour tous les espaces publics y compris les terrains de sport.

M. Magnin se dit insatisfait tant par la procédure que par la mise en œuvre. S'il avait effectivement été convenu que tous les espaces mis à disposition par la commune soient valorisés et que leur coût soit communiqué, les membres du Conseil auraient toutefois dû recevoir une information et des explications avant l'entrée en vigueur, afin de se préparer à répondre aux questions et récriminations des associations avec lesquelles ils sont en contact.

Il regrette que les sociétés locales soient désormais obligées de solliciter une subvention pour compenser les coûts de location. Ceci générera en outre des tâches administratives supplémentaires pour des personnes qui investissent déjà beaucoup de temps bénévolement.

M. Seydoux propose que ce débat soit repris en commission Finances ce qui permettra aux Conseillers municipaux d'obtenir davantage de renseignements sur les incidences très faibles de cette nouvelle mesure.

Il souligne en outre que le Conseil administratif a décidé de considérer l'activité des associations comme lucrative dès que les locaux sont mis à disposition plus de 10 heures par semaine.

Il ajoute que certaines associations, ne souhaitant pas payer pour des locaux qu'elles n'utilisent pas forcément, ont finalement annulé des réservations qu'elles avaient faites, ce qui a permis de libérer certaines salles.

D'autre part, cela offre également une équité de traitement entre utilisateurs grâce aux critères fixés.

M. Chal demande si cette mesure s'appliquera également à des annexes comme le local où se trouve le compresseur du club de plongée. Il relève en outre que certaines sociétés fournissent des prestations utiles à la collectivité publique, comme le nettoyage régulier du fond de la piscine, prestations effectuées gracieusement.

Se référant aux diverses interventions sur le sujet, M. Seydoux constate avec satisfaction que le but du Conseil administratif a finalement été atteint. Il rappelle en effet que pour chaque nouvelle construction, le Conseil municipal demande que le Conseil administratif justifie l'utilisation des salles par rapport aux besoins des utilisateurs, ce qui lui est difficile de faire lorsque la mise à disposition est gratuite.

Ces justifications seront désormais fournies par les associations elles-mêmes qui, si elles ne veulent pas payer le prix de la location, devront en expliquer les raisons (manque de moyens financiers, contrepartie de prestations fournies...). Le Conseil administratif disposera ainsi d'éléments qui lui permettront de répondre précisément à d'éventuelles futures questions du Conseil municipal sur l'occupation des locaux communaux.

Pour M. Gaud, de telles mesures vont, à terme, devenir incontournables pour les collectivités publiques qui doivent appliquer les nouvelles normes comptables. Il considère donc le débat très sain, mais demeure stupéfait des erreurs de communication commises en la matière.

Il invite également ses collègues à reprendre le sujet en commission des finances.

M. Thorimbert soutient le Conseil administratif dans sa démarche puisqu'il ne fait que respecter des normes comptables obligatoires.

En ce qu'il le concerne, M. Rieben proposerait que les Conseillers municipaux s'acquittent de la location de la salle du Conseil municipal ce qui aurait pour avantage de raccourcir les débats !

7.4. Inégalité de traitement

Revenant sur les communications faites par Mme Arnold en début de séance, Mme Rouiller Maugué se déclare pour le moins surprise que les parents de Saconnex-d'Arve, dont les enfants ne pourront plus être scolarisés à Compesières, aient été encouragés à transmettre leurs doléances par écrit en invoquant une notion de tradition.

Tel n'a cependant pas été le cas pour les familles d'un autre quartier qui ne pouvaient malheureusement pas faire valoir cette notion de tradition. Traitées d'égoïstes, elles se sont même vues rappeler la nécessité de respecter la planification scolaire.

Mme Rouiller Maugué trouve cela navrant et se demande quel principe pourront alors faire valoir les futurs habitants de La Chapelle/Les Sciers ne pouvant, eux non plus, invoquer la notion de tradition...

7.5. Bénéfices de l'Etat

En réponse à l'interrogation de M. Gambuzza sur les bénéfices de l'Etat et leur utilisation, M. Durand précise que le canton dispose d'une réserve conjoncturelle de Fr. 770'000'000.- qui sera épuisée en 2010 et 2011.

7.6. Bâtiments noirs

M. Gambuzza souhaiterait savoir si l'autorisation de construire relative aux bâtiments Pillon/Schaeplfer précisait que ces derniers seraient noirs.

M. Seydoux indique qu'il n'en a pas le souvenir, mais que ce point sera vérifié afin de pouvoir apporter une réponse lors de la prochaine séance.

M. Rieben pense que c'est une question à reprendre, car il est effectivement difficile ensuite de devoir supporter la vue de bâtiments de telle couleur.

7.7. Remerciements

M. Magnin remercie Mme Monbaron et M. Durand d'avoir convié les membres du Conseil à un apéritif en l'honneur de leur prise de Présidence, respectivement du Conseil municipal et du Conseil administratif.

7.8. Association des anciens Présidents du Conseil municipal

M. Magnin annonce qu'une nouvelle association a été créée, celle des anciens Présidents du Conseil municipal. Il précise que c'est M. Roberto Righetti, présent ce soir au sein du public, qui a été élu Président de cette association.

Information saluée par les applaudissements de l'assemblée.

7.9. Association des riverains et habitants des Cherpines-Charrotons

A son tour, M. Rochetin indique que l'association des riverains et habitants des Cherpines-Charrotons est née il y a quelques jours dans le but de pouvoir communiquer avec le Conseil administratif et les commissions concernées.

7.10. Courriers

La Présidente informe que deux lettres ont été adressées au Conseil municipal, mais qu'elles n'ont pas encore été traitées par le Bureau qui en prendra connaissance lors de sa prochaine séance.

Elle précise que l'une de ces lettres émane de l'association Convive, l'autre des propriétaires du chemin de la Redoute 16 à 26 qui se plaignent de vandalisme et d'insécurité au niveau de leur lotissement.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la partie officielle de cette séance à 23h25 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent de poser une question au Conseil administratif.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces interventions sont consignées dans l'annexe 10 du présent procès-verbal.

Le Secrétaire
Antonio GAMBENZA

La Présidente
Fabienne MONBARON

Liste des annexes ci-jointe

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Sécurité Feu PC du 26 mai 2009
- b) Famille jeunesse et activités sociales du 28 mai 2009
- c) Sports culture et loisirs du 4 juin 2009
- d) Constructions et équipements du 8 juin 2009
- e) Ad hoc PACA Plaine de l'Aire du 9 juin 2009
- f) Famille jeunesse et activités sociales du 11 juin 2009
- g) Aménagement du territoire du 17 juin 2009
- h) Sports culture et loisirs du 18 juin 2009
- i) Ad hoc PACA Plaine de l'Aire du 20 juin 2009
- j) Finances et patrimoine financier du 22 juin 2009

DÉLIBÉRATIONS - PROPOSITIONS - RÉOLUTIONS - MOTIONS - QUESTIONS - PÉTITIONS :

Annexe 1)

D 60-2009 R : Crédit d'engagement relatif aux aménagements des voies publiques, chemin des Cherpines, chemin des Charrotons (Fr. 220'419.--)

Annexe 2)

D 62A-2009 R : Crédit d'engagement destiné à l'aménagement de la Butte pour les manifestations et les loisirs (Fr. 90'000.--)

Annexe 3)

D 67-2009 R : Crédit d'engagement complémentaire destiné aux travaux d'aménagement de La Julienne – Maison des arts et de la culture – route de Saint-Julien 116 (Fr. 229'877.17)

Annexe 4)

D 69-2009 R : Préavis au projet de modification des limites de zones N° 29711-529-517, « Les Cherpines » et « Les Charrotons », Confignon/Plan-les-Ouates

Annexe 5)

D 70-2009 R : Crédit d'étude en vue de l'élaboration d'un projet d'aménagement de la zone sportive des Cherpines, création de vestiaires, locaux, buvette et gradins (Fr. 425'000.--)

Annexe 6)

D 71-2009 P : Crédit d'engagement pour la réfection des giratoires de la route de Base - Pont-du-Centenaire - route du Vélodrome - chemin de la Mère-Voie (Fr. 300'000.--)

Annexe 7)

D 72-2009 P : Crédit d'engagement pour la modération du trafic sur la route de Bardonnex et la mise en zone 30km/h du hameau d'Arare-Dessus (Fr. 989'000.--)

Annexe 8)

D 74-2009 P : Crédit d'engagement destiné à l'aménagement du parc des Serves (Fr. 250'000.--)

Annexe 9)

Projet de motion M 28-2009 P « Abonnements Unireso des TPG à 50 % pour les habitants-e-s de Plan-les-Ouates âgé-e-s de 15 à 20 ans »

Annexe 10)

Interventions du public

**RAPPORT DE LA COMMISSION :
SECURITE – FEU - PC**

Date de la séance de la commission : Mardi 26 mai 2009

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

Concept de sécurité

La commission a retravaillé sur le concept de sécurité point par point.

Pour compléter ce document, elle attend de plus amples informations de la part du CA et du responsable des ASM, M. O. Valceschini, pour la prochaine séance.

Le rapporteur : Marianne Gärtner
Plan-les-Ouates, le 21 juin 2009

**RAPPORT DE COMMISSION :
FAMILLE, JEUNESSE ET ACTIVITES SOCIALES**

Date de la séance de la commission : jeudi 28 mai 2009.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. Dispositif jeunesse

La commission a auditionné des représentants de l'OFPC et d'Interface Entreprises qui ont présenté les activités de ces services. Ils évaluent positivement le projet de dispositif jeunesse tel que présenté à la commission.

Une proposition de collaboration avec Interface Entreprises est formulée, il s'agit d'un projet pilote qui verrait un collaborateur de cette structure assurer le poste de chargé d'entreprises équivalent à un 20% pour le lancement du projet.

Les représentants de l'OFPC et d'Interface Entreprises ont ensuite répondu aux nombreuses questions des commissaires qui ont pu être rassurés sur les complémentarités et la collaboration possible entre ses structures et la commune. L'importance d'un réseau et de la coordination a également été mise en avant.

La commission préavis favorablement la mise en place du projet pilote proposé pour une durée d'une année avec une évaluation intermédiaire. Une proposition chiffrée sera présentée lors de la prochaine séance.

2. Remplacement ad interim de la responsable du SASJ

Présentation de M. Bieler qui assurera le remplacement ad interim de la responsable du SASJ jusqu'à fin octobre 2010.

3. Groupe de travail Commune-Fas'e-Locados

Désignation de Virginie Rouiller Maugué pour représenter la commission auprès du Groupe de travail Commune-Fas'e-Locados.

4. Nouveau nom de la commission

Pour faire suite aux discussions intervenues entre les présidents de commission et les membres du Bureau du Conseil municipal, la commission Famille, Jeunesse et activités sociales sera scindée. Ainsi les noms des deux nouvelles commissions seront :

- Famille, écoles et enfance
- Action sociale et jeunesse

Les problématiques familiales pourront être traitées dans l'une ou l'autre commission en fonction des spécificités.

RAPPORT DE COMMISSION :
SPORTS, CULTURE ET LOISIRS

Date de la séances de commission : 4 juin 2009.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

- 1 Présentation de M. Jean-Christophe Aubert et Mme Nadia Magnin, de la fondation Culture & Rencontre, sise au Collège de Saussure, dans le cadre de ses vingt-deux ans d'existence et du programme de l'année 2009-10.
- 2 Le bilan de « La Cour des Contes 2009 » fait ressortir que ce festival a été une très belle édition, satisfaisant à la fois les comédiens, les participants et les spectateurs, et a montré un bel engouement de la population.
La commission adresse ses félicitations à M. Pascal Mabut et à son équipe.
- 3 Présentation des orientations et projets du programme de la saison culturelle 2009-2010 par Mme Geneviève Arnold et M. Pascal Mabut.
- 4 Présentation des orientations et projets culturels pour le budget 2010 par Mme Geneviève Arnold et M. Pascal Mabut.
- 5 Présentation du programme de la fête de la musique 2009, le 19 juin à Plan-les-Ouates par M. Pascal Mabut.
- 6 La commission préavise favorablement, à l'unanimité, le dépassement de budget 2009 qui soldera la facture des nouveaux costumes de la fanfare, présentée seulement maintenant, non dépensée et prévue au budget 2008.
- 7 Préavis favorable des commissaires, à l'unanimité, pour que le conseil administratif rédige un document concernant l'engagement de la commune de Plan-les-Ouates relatif au financement partagé du fonctionnement de la bibliothèque-médiathèque de Lancy qui ouvrirait en 2012.

Le rapporteur: Georges Rezwiakoff
Le 5 juin 2009.

RAPPORT DE COMMISSION : CONSTRUCTIONS ET EQUIPEMENTS

Date de la séance de la commission : Lundi 8 juin 2009 à 20h00.

Lieu : Salle des commissions, mairie de Plan-les-Ouates.

1. D60 – 2009 : Crédit d’engagement pour l’aménagement des voies publiques, chemin des Cherpines, chemin des Charrotons

MM. ZOSSO et VENTRUTTO répondent aux interrogations des commissaires.

☉ La commission préavise favorablement ce projet de délibération par 8 oui et 1 abstention

2. D70 – 2009 : Crédit d’étude en vue de l’élaboration d’un projet d’aménagement de la zone sportive des Cherpines, création de vestiaires, locaux, buvette et gradins

Nouvelle présentation succincte de M. François LAZZARELLI à l’aide de plans et d’images du projet. Il répond ensuite, avec l’aide de MM ZOSSO et VENTRUTTO, aux remarques et interrogations des commissaires.

☉ La commission préavise favorablement ce projet de délibération par 8 oui et 1 non

Le Rapporteur : Philippe ROCHETIN
Le 10 juin 2009

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC PACA - PLAINE DE L'AIRE</p>

Date de la séance de la commission : Mardi 9 juin 2009

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. Après avoir pris connaissance des observations formulées par la population ou diverses associations dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de modification des limites de zones N° 29711-529-517 « Les Cherpines » et « Les Charrotons », Confignon/Plan-les-Ouates, la commission préavise favorablement ce projet par 5 oui et 1 abstention.

Le Rapporteur : Fabienne Monbaron
Le 22 juin 2009

**RAPPORT DE COMMISSION :
FAMILLE, JEUNESSE ET ACTIVITES SOCIALES**

Date de la séance de la commission : jeudi 11 juin 2009.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. Nouveau nom de la commission

Suite à la scission de la commission « famille, jeunesse et activités sociales » les élections suivantes ont eu lieu :

Famille, écoles et enfance

Président : Denis Thorimbert (AV)
Vice-président : Cédric Epenoy (L)
Rapporteur : Katia Chatelanat (R)

Action sociale et jeunesse

Présidente : Nicole Berthod-Hutin (PDC)
Vice-président : Cédric Epenoy (L)
Rapporteur : Katia Chatelanat (R)

2. Motion M 24-2009 R – Pour un soutien financier des activités sportives et artistiques d'enfants de familles nombreuses (trois enfants ou plus)

Les familles ciblées et l'application de la motion ont suscité quelques interrogations. Dès lors, la commission demande des chiffres plus précis sur Plan-Les-Ouates concernant les différentes compositions familiales.

Par ailleurs, un questionnaire à destination des structures proposant des activités artistiques ou sportives sera élaboré afin de connaître ce qu'elles font déjà en la matière ou ce qu'elles seraient prêtes à mettre en œuvre.

3. Garderie Les Lutins

L'évaluation des lieux de placements auprès de l'office de la jeunesse demande une mise en conformité quant à l'encadrement des enfants par l'engagement d'une personne diplômée supplémentaire. Ainsi, l'équipe devrait passer de 1 éducatrice et 2 aides actuellement, à 2 éducatrices et 1 aide.

La commission demande au Conseil administratif que ces mesures soient appliquées dans les meilleurs délais et si possible dès la rentrée de septembre 2009.

Cette mise en conformité induirait un dépassement d'environ Fr. 15'000.- sur le budget 2009.

<p><i>RAPPORT DE COMMISSION : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</i></p>

Date de la séance de commission: Mercredi 17 juin 2009 à 20h00

Lieu: Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

Plan Directeur Piétonnier et Schéma Directeur du Plan Cycliste

La commission a reçu les bureaux Urbaplan et Provélo afin prendre connaissance de l'avant-projet sur les chemins piétonniers et les pistes cyclables

PAC La Chapelle/ Les Sciers, périmètre de Plan-les-Ouates

Après auditions de deux bureaux d'architectes le 25 mai de cette année, la commission a sélectionné un prestataire pour la réalisation du PLQ PAC La Chapelle/ Les Sciers.

Le rapporteur, Gambuzza Antonio
Plan-les-Ouates, le 31 mars 2009.

**RAPPORT DE LA COMMISSION
SPORTS, CULTURE ET LOISIRS**

Date de la séances de commission : 18 juin 2009

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1ère partie : Sports

1) M.Laurent Seydoux répond aux questions et remarques des conseillers au sujet de la demande de crédit d'étude D 70-2009 concernant la zone sportive des Cherpines. La commission préavise favorablement par 6 oui et 2 abstentions

2) La commission préavise favorablement à la reconduction de l'aménagement de la patinoire provisoire de novembre 2009 à février 2010.

2ème partie : Culture

1) Une discussion à lieu au sujet de la nouvelle facturation aux associations d'un prix de location pour les locaux qu'ils utilisent.

2) la politique culturelle et la suite de la procédure concernant la bibliothèque-médiathèque avec Lancy sont ajournés. Les documents annoncés n'étant pas prêts

La commission entérine la séparation de l'actuelle commission Sports, culture et loisirs en deux nouvelles, soit:

- Sports et loisirs : Président M. Magnin , Vice-présidente Mme Rouiller-Maugué et rapporteur M. Rezwiakoff
- Culture et communication : Président M. Luscher, Vice-présidente Mme Rouiller-Maugué et rapporteur M. Rezwiakoff

Le rapporteur : J.-M. Meylan – 19.6.2009

**Rapport commission ad hoc
PACA Plaine de l'Aire**

Date de la séance : 20 juin 2009
Lieu : Archamps

Préambule

La séance a eu lieu au centre de convention du site d'Archamps, après la 2^{ème} table ronde organisée dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'agglomération de la Plaine de l'Aire – Saint-Julien.

Lors de cette table ronde, 4 commissaires de notre commission ont pu prendre connaissance de l'état des réflexions des d'urbanistes sur les hypothèses suivantes :

1. développer un projet testant l'hypothèse du tram sur la route de Base, de manière à pouvoir disposer de tous les arguments pour choisir la meilleure solution ;
2. tester le développement urbain du pôle de Bardonnex ;
3. travailler particulièrement la relation ville / campagne – illustrer l'articulation agriculture / urbanisation et les formes possibles d'intégration paysagère en donnant des exemples de limites et de mise en œuvre.

Les échanges entre les participants français et suisses ont enrichi la réflexion.

Cahiers des charges pour l'aménagement de la Plaine de l'Aire – secteur des Cherpines

Avec les commissaires de Confignon, il a été décidé que chaque membre transmettrait par écrit et d'ici au 30 juin, les remarques sur le cahier des charges pour l'aménagement de la Plaine de l'Aire – secteur des Cherpines, territoire qui fera l'objet d'une procédure de déclassement auprès du Grand-Conseil.

Le cahier des charges prévoit que la Commune Plan-les-Ouates sera représentée au sein du Collège des experts par M. Laurent Seydoux, conseiller administratif, M. Philippe Zosso, responsable du service constructions et aménagement, ainsi que par deux conseillers municipaux.

A l'unanimité de membres présents, Mme Geneviève Guinand Maître et M. Xavier Magnin sont nommés représentants du Conseil municipal. A toutes fins utiles et par souci de précaution, Mme Fabienne Monbaron et M. Denis Thorimbert acceptent d'être suppléants des titulaires précités.

Denis Thorimbert
rapporteur remplaçant
21 juin 2009

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES ET PATRIMOINE FINANCIER</p>

Date de la séance de la commission : Lundi 22 juin 2009

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. La commission préavis à l'unanimité le crédit d'engagement complémentaire de 229'877,17 F destiné aux travaux d'aménagement de La Julienne. Bien que les membres de la commission culturelle aient été informés de ces dépenses, les commissaires souhaitent qu'à l'avenir, les crédits d'engagements complémentaires soient présentés également à la commission des finances, puis votés par le Conseil municipal préalablement à l'engagement des dépenses.
2. Le projet de réaménagement des terrains des Cherpines a été présenté aux membres de la commission. Celle-ci préavis favorablement par 5 voix et 2 abstentions, le crédit d'étude de 425'000 F en vue de l'élaboration de la zone sportive des Cherpines. Il est toutefois demandé que l'étude porte sur l'entier du projet et non uniquement sur la 1^{ère} étape de réalisation.
3. La commission a été informée en détail des coûts inhérents à l'installation d'une patinoire provisoire pour 2009-2010 et en accepte le principe à l'unanimité. Elle valide également le principe d'un dépassement budgétaire 2009 pour un montant maximum de 74'900 F.
4. La commission est informée que suite à l'agrandissement de la garderie des Lutins ainsi qu'à l'élargissement de ses horaires d'ouverture, la commune doit procéder à l'engagement d'une animatrice diplômée supplémentaire afin de respecter les normes d'encadrement. La commission préavis favorablement cet engagement pour la rentrée 2010 ainsi que le dépassement y relatif.
5. La commission est informée de quelques dépassements sur diverses rubriques budgétaires.

La Rapporteur : Virginie Rouiller Maugué

Le 22 juin 2009

DELIBERATION D 60-2009

relative au crédit d'engagement pour l'aménagement des voies publiques, chemin des Cherpines,
chemin des Charrotons

vu l'opportunité de rendre cette partie du chemin des Cherpines aux sportifs et aux promeneurs,
conformément au programme de législature 2007-2011,

vu la volonté des autorités communales de fermer définitivement le chemin des Cherpines,
entre les chemins du Pont-du-Centenaire et des Charrotons,

vu les discussions avec les milieux sportifs utilisant les infrastructures du site des Cherpines,

vu la volonté des autorités communales de réaménager le site des Cherpines,

vu la pétition Pe 05-2008 pour la réfection du chemin des Cherpines, renvoyée par le Conseil
municipal au Conseil administratif pour traitement le 16 décembre 2008,

vu l'utilisation inadéquate du parking des Cherpines par les employés de la ZIPLO,

Vu la délibération D 18-2007 relative au financement de la construction d'une piste cyclable le
long du chemin du Pont-du-Centenaire à partir du chemin des Cherpines, acceptée par le
Conseil municipal le 18 décembre 2007,

vu l'exposé des motifs EM N° 60-2009, daté de mars 2009, comprenant l'ensemble des
éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les travaux d'aménagement des voies publiques chemin des Cherpines, chemin des Charrotons, consistant à fermer aux véhicules à moteur le chemin des Cherpines allant du chemin du Pont-du-Centenaire à celui des Charrotons, à fermer le parking des Charrotons aux voitures et le modifier en implantant un parking pour vélos équipé d'un abri couvert simple, à améliorer le parking situé au chemin du Pont-du-Centenaire et à introduire un stationnement payant ainsi qu'à créer un cheminement « à pied sec » sur le périmètre touché.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de Fr. 220'419.-, destiné à financer et à entreprendre les travaux d'aménagement décrits au point 1.
3. De comptabiliser la dépense prévue de Fr. 220'419.- dans le compte des investissements, sous rubrique N° 62.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de Fr. 220'419.- au moyen de 10 annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement, sous rubrique N° 62.331 « amortissement des crédits d'investissements », de 2010 à 2019.

PROJET DE DELIBERATION D 62A-2009 R

relatif au crédit d'engagement destiné à l'aménagement de la Butte pour les manifestations et les loisirs
1ère étape

Vu la nécessité de réaliser un cheminement avec un drainage des eaux de la Butte, facilitant l'accès et permettant d'atteindre aisément l'emplacement de fête,

vu l'exposé des motifs EM 62-2009, daté du mois de mai, amendé, portant dorénavant le N° EM 62A-2009, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatif à cette opération,

vu le postulat P11-2009 relatif à création d'un espace de détente, sous forme d'un parc public, sur la Butte et pour l'étude d'une occupation énergétique de son sous-sol, approuvé par le Conseil municipal le 19 mai dernier,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non, X abstention

1. D'accepter de réaliser les travaux pour l'aménagement minimal de la Butte, comprenant la remise en état des surfaces et la réalisation d'un cheminement avec un drainage des eaux de la Butte, permettant l'accès à l'emplacement de fête.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit brut de Fr. 90'000.-, destiné à financer et à entreprendre les travaux décrit au point 1.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue à l'article 1 dans le compte des investissements, sous rubrique No 33.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net de Fr. 90'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique No 33.331 « Amortissement des investissements » de 2010 à 2019.

DELIBERATION D 67-2009

relative au crédit d'engagement complémentaire destiné aux travaux d'aménagements de La julienne -
Maison des arts et de la culture - route de Saint-Julien 116

Vu la délibération votée par le Conseil municipal le 27 septembre 2005, approuvée par le Conseil d'Etat le 16 novembre 2005, décidant l'ouverture d'un crédit d'engagement pour financer les travaux d'aménagements et les équipements intérieurs de La julienne, Maison des arts et de la culture, sise au 116 route de Saint-Julien, d'un montant brut de Fr. 5'200'000.-,

vu la délibération votée par le Conseil municipal le 15 mai 2006, approuvée par le Conseil d'Etat le 28 juin 2006, décidant l'ouverture d'un crédit d'engagement pour financer les travaux d'installation d'un chauffage à bois dans la Maison des arts et de la culture, sise au 116 route de Saint-Julien, d'un montant brut de Fr. 200'000.-,

vu que le crédit global a été porté à Fr. 5'400'000.-,

vu le décompte final s'élevant à Fr. 5'629'877.17 pour les coûts bruts,

vu la recette réalisée de Fr. 44'000.- à titre de subvention cantonale pour l'installation d'un chauffage à bois,

vu que des travaux supplémentaires pour un montant Fr. 240'000.- ont été effectués sur la base des informations transmises à la commission sports, culture et loisirs du 21 juin 2007 et approuvés par cette dernière, avant leur réalisation,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux art. 30, al.1, lettre e, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui, 1 non

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 229'877.17 destiné à couvrir le dépassement sur le crédit d'engagement voté pour financer les travaux d'aménagement et les équipements intérieurs de La julienne, Maison des arts et de la culture, sise au 116 route de Saint-Julien.
2. D'amortir la dépense énoncée au point 1 selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 27 septembre 2005, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous rubrique No 30.331 « Amortissement des investissements » jusqu'en 2035.

DELIBERATION D 69A-2009

relative au préavis pour le projet de modification des limites de zones N° 29711-529-517 « Les Cherpines » et « Les Charrotons », Confignon/Plan-les-Ouates

Vu le plan N° 29711-529-517 dressé par le département du territoire le 15 décembre 2008, modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Plan-les-Ouates et de Confignon aux lieux-dits « Les Cherpines » et « Les Charrotons »,

vu la mise à l'enquête publique ouverte par le département du territoire du 23 mars au 22 avril 2009, portant le N° 1645, visant au déclassement de terrains dans le périmètre des Cherpines, actuellement en zone agricole, en zone de développement 3 avec diverses affectations possibles, logements, activités économiques, équipements publics de sport et de loisir,

vu la possibilité de consulter cette enquête publique soit au DCTI, soit à la Mairie, jusqu'au 22 avril 2009,

vu les observations formulées durant l'enquête publique, reçues par la commune en date du 27 mai 2009,

vu la demande du département du territoire du 19 mars 2009 d'inscrire ce projet de préavis à l'ordre du jour du Conseil municipal,

vu la volonté ferme des autorités de la commune de Plan-les-Ouates de mettre en œuvre de manière harmonieuse la valorisation des éléments fonciers du périmètre Cherpines – Charrotons, de même que tout le périmètre du PACA Plaine de l'Aire, au moyen d'un prix d'acquisition au m2 identique pour l'entier des parcelles, indépendamment de l'affectation prévue pour chacune d'elle,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre q, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 15 oui, 4 non

1. De préavisier favorablement le projet de modification des limites de zones N° 29711-529-517, situé aux lieux-dits « Les Cherpines » et « Les Charrotons », sur le territoire des communes de Confignon et Plan-les-Ouates, établi en décembre 2008 par le département du territoire.
2. De demander au Conseil administratif d'interférer auprès du Conseil d'Etat et du Grand Conseil pour que le projet de loi et l'exposé des motifs soient modifiés en ce sens qu'ils prévoient explicitement la fixation d'un prix d'acquisition au m2 identique sur l'ensemble de la zone déclassée, quelle que soit la nouvelle affectation des parcelles (zone de développement, industriel, logement, équipements sportifs ou autre).

DELIBERATION D 70-2009

relative à un crédit d'étude en vue de l'élaboration d'un projet d'aménagement de la zone sportive des Cherpines, création de vestiaires, locaux, buvette et gradins

Vu les besoins de vestiaires supplémentaires,

vu la nécessité de repenser globalement l'implantation des terrains,

vu la nécessité de créer des locaux pour les sociétés sportives,

vu la nécessité d'aménager une buvette pour l'accueil du public et des utilisateurs satisfaisant aux besoins actuels,

vu les besoins de gradins pour le public et les supporters,

vu l'exposé des motifs EM 70-2009 du mois d'avril 2009, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui (unanimité)

1. D'accepter le principe d'un crédit d'étude en vue de l'élaboration d'un projet d'aménagement de la zone sportive des Cherpines, création de vestiaires, locaux, buvette et gradins.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 425'000.- destiné à financer cette étude.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue au point 2 dans le compte des investissements, sous rubrique N° 34.503, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement sous rubrique N° 34.331.
5. De demander au Conseil administratif de veiller à ce que la partie du crédit relative à l'étude de la phase préparatoire de l'exécution ne soit utilisée que lorsque l'autorisation préalable de construire aura été délivrée et sera entrée en force.

PROJET DE DELIBERATION D 71-2009 P

relatif à un crédit d'engagement en vue de la réfection des giratoires situés sur la route de Base aux carrefours avec le chemin du Pont-du-Centenaire, la route du Vélodrome et le chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates

Vu la volonté des autorités de la commune de Plan-les-Ouates de procéder à la réfection des giratoires aménagés sur son territoire, afin d'en améliorer tant le côté sécuritaire que celui de leur aspect visuel,

vu l'état de la chaussée et des giratoires sur la route de Base, très sollicitée par la circulation engendrée par le trafic pendulaire d'une part, et celui dû aux véhicules circulant vers la zone industrielle, d'autre part, qui pourrait créer à court terme des dangers pour les usagers de la route,

vu les mandats d'études et de réalisation confiés par le Conseil administratif, après appels d'offres dûment étudiées, aux entreprises spécialisées, s'agissant d'une opération qui ne sera pas soumise aux procédures AIMP,

attendu qu'il ne sera pas nécessaire de déposer une requête en autorisation de construire auprès du DCTI et que les travaux devraient être réalisés dans leurs principales phases, durant la nuit,

vu l'exposé des motifs EM N° 71-2009 élaboré par le service construction et aménagement, daté de mai 2009, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstentions

1. D'accepter de réaliser les travaux de réfection des giratoires de la route de Base aux carrefours avec le chemin du Pont-du-Centenaire, la route du Vélodrome et le chemin de la Mère-Voie, qui demande des travaux portant sur leur état technique.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de Fr. 300'000.-, destiné à financer les études réalisées et les travaux de réfection des giratoires, décrits au point 1.
3. De comptabiliser la dépense prévue de Fr. 300'000.- dans le compte des investissements, sous rubrique N° 62.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant prévu de Fr. 300'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous rubrique No 62.331 « Amortissement des investissements » de 2010 à 2019.

PROJET DE DELIBERATION D 72-2009 P

relatif à un crédit d'engagement pour la modération du trafic sur la route de Bardonnex
et la mise en zone 30km/h du hameau d'Arare-Dessus

Vu la démarche de planification et de mise en œuvre de mesures coordonnées de modération de trafic sur une grande partie du territoire, engagée par la commune de Plan-les-Ouates fin 2001,

vu le plan directeur desdites mesures, établi par la commune de Plan-les-Ouates et adressé à la DGM en juin 2002,

vu le plan général des secteurs étudiés,

vu la volonté des autorités de la commune de Plan-les-Ouates de modérer ce tronçon situé sur la route de Bardonnex en limitant la circulation des pendulaires et de préserver le patrimoine communal du hameau d'Arare-Dessus en l'incluant dans nos zones à modération de trafic (30km/h),

vu l'étude menée par le service construction et aménagement en 2009, qui a mis en évidence le transit important dans cette zone et le non-respect de la limitation de vitesse fixée à 50km/h,

vu l'exposé de motifs EM 72-2009, daté de mai 2009, comprenant les éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstentions

1. D'accepter de réaliser les travaux de modération de trafic sur la route de Bardonnex à l'axe du chemin Marc-Charrot et du chemin Plein-Vent, sis au hameau d'Arare-Dessus, en réduisant la chaussée par une bande cyclable, en mettant en place deux coussins berlinois et en créant un passage piétons avec refuge, ceci afin de modérer le trafic et la vitesse dans cette zone.
2. D'accepter de mettre le hameau d'Arare-Dessus en zone 30 km/h, vu l'étroitesse, la sinuosité des chemins et l'absence de trafic de transit. Aucune mesure supplémentaire visant à modérer la vitesse n'est nécessaire, hormis le marquage de places de stationnement et la mise en place de totems d'entrée.
3. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de Fr. 989'000.- destiné à financer les travaux de modération de trafic et de mise en zone 30km/h du hameau d'Arare-Dessus, décrits aux point 1 et 2.
4. De comptabiliser la dépense prévue de Fr. 989'000.- dans le compte des investissements, sous rubrique N° 62.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir le montant prévu de Fr. 989'000.- au moyen de 20 annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous rubrique N° 62.331 « Amortissement des investissements » de 2010 à 2029.

PROJET DE DELIBERATION D 74-2009 P
relatif au crédit d'engagement destiné à l'aménagement du parc des Serves

Vu la requête des habitants du quartier des Serves pour l'aménagement d'un emplacement de jeux,

vu les demandes pour l'installation de bancs, de mobilier urbain, l'amélioration de la surface Eco point et la réhabilitation de la fontaine,

vu la nécessité de redimensionner et d'assainir la place,

vu la nécessité d'offrir des accès adaptés et de réviser les cheminements, facilitant le passage et permettant d'atteindre aisément cette place,

vu l'exposé des motifs EM 74-2009, daté du mois de mai 2009, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non, X abstention

1. D'accepter de réaliser les travaux pour l'aménagement d'un emplacement de jeux au parc des Serves, l'installation de bancs, de mobilier urbain, l'amélioration de la surface Eco point, la réhabilitation de la fontaine, le redimensionnement et l'assainissement de la place et la réalisation de cheminement permettant l'accès à l'emplacement de jeux.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit brut de Fr. 250'000.-, destiné à financer et à entreprendre les travaux décrit au point 1.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue à l'article 1 dans le compte des investissements, sous rubrique No 35.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net de Fr. 250'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique No 35.331 « Amortissement des investissements » de 2010 à 2019.



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
Conseil municipal

Séance du 23 juin 2009
Annexe 9)

MOTION DU GROUPE DEMOCRATE CHRETIEN

M 28-2009 P

ABONNEMENTS UNIRESO DES TPG A 50% POUR LES HABITANT-E-S DE PLO AGE-E-S DE 15 A 20 ANS

Considérant :

- le nombre d'adolescent-e-s habitant la commune
- Le nombre de véhicules empruntant nos routes communales et le danger en découlant
- la nécessité de prendre de « bonnes habitudes », soit privilégier la mobilité douce, dès le moment où l'on doit faire des déplacements conséquents (quitter le CO et les activités de proximité)
- la nécessité de faire le bon choix au moment où il s'agit de se déterminer sur un nouveau type de véhicule de transport
- qu'une semi-gratuité des transports publics soulagerait les familles et particulièrement celles avec de nombreux enfants
- la volonté politique de faciliter l'accès aux transports en commun et réduire ainsi le nombre de trajets individuels

le Conseil municipal
invite le Conseil administratif

A étudier auprès des différents intervenants (TPG, Unireso, service financier,...) le coût et l'impact d'une telle mesure et de nous rendre dans les délais un rapport nous permettant de nous déterminer sur la possibilité politique et financière de concrétiser cette motion.

Pour le groupe Parti Démocrate Chrétien :

Nicole Berthod-Hutin, Isabelle Willimann,
Robert Chal, Xavier Magnin,
Jean-Claude Maillard, Philippe Rochetin,

EXPOSE DES MOTIFS

Nous avons sur notre commune environ 1600 jeunes gens de 6-20 ans dont environ 300-400 de 15 à 20 ans (estimation sur la base des chiffres de l'ocstat du 12. 2006) <http://www.ge.ch/statistique/statistiques/communes/commune.asp?commune=33> qui se déplacent à pied, à vélo, en TPG, mais également à scooter, à moto ou grâce à la voiture familiale et qui se posent la question de leur futur déplacement.

Nous aimerions favoriser cette réflexion en direction des transports publics et ce depuis la fin du cycle d'orientation jusqu'à la fin des études supérieures (CFC, maturité, Diplôme) aux moments où « nos élèves » doivent se déplacer sur des trajets plus conséquents.

Un bref calcul au prix annoncé sur le site des TPG (450.- Unireso junior annuel) <http://www.tpg.ch/fr/titres-de-transport/abonnements/abonnement-unireso-tout-geneve.php> revient à un budget maximal de 90'000.- CHF par an. (225.- x 400) auquel il faut déduire la prise en charge de 50.- par nouveaux abonnements en partenariat avec Unireso et les 100.- pour les renouvellements. Nous pouvons déduire également les personnes qui n'utiliseraient pas cette action et une éventuelle négociation avec les TPG.

Cette démarche aurait pour but de désengorger la circulation genevoise et communale. Promouvoir l'utilisation des Transports en Commun (TC) n'est pas qu'un vœux pieux mais aussi une volonté politique forte qui se marque dans l'action et dans son financement.

La plupart du temps, à cet âge, les jeunes ne comptent plus sur leurs parents pour effectuer les déplacements et recherchent leur autonomie.

Cette mesure comporte également des effets bénéfiques :

- Sur les finances des familles qui verront quelques frais se réduire ;
- Sur le choix facilité de prendre ou non un TC ;
- Sur la promotion des TPG et notre volonté d'étudier la venue du tram ;
- Sur la sécurité de nos enfants sur les routes ;
- Sur la fréquentation automobile de nos routes ;
- Sur le risque de se faire amender, sans billet valable.

N'oublions pas, Unireso ce n'est pas uniquement les bus ou le tram, c'est également des trajets en train, en bateau, noctambus et proxibus.

Le groupe DC de PLO

Plan-les-Ouates, juin 2009

INTERVENTIONS DU PUBLIC À L'ISSUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 JUIN 2009

Après avoir officiellement levé la séance, Mme Monbaron, Présidente du Conseil municipal, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Genecand, habitant d'Arare, félicite et remercie la maîtresse de l'école d'Arare qui a demandé à ses élèves de décorer quatre bacs à fleurs situés à l'entrée du hameau.

Mme Arnold précise que ces décorations ont été faites en concertation avec les services de la commune. Elle ajoute qu'à cette occasion, la Sécurité municipale était présente sur les lieux pour assurer la sécurité des enfants.

D'autre part, M. Genecand souhaiterait savoir où se trouve la fontaine qui était située près du restaurant d'Arare-Dessus et qui a disparu.

M. Seydoux dit ne pas avoir d'information à ce sujet, mais indique que cette fontaine sera remplacée par une ancienne fontaine réhabilitée

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt les débats à 23h30.